

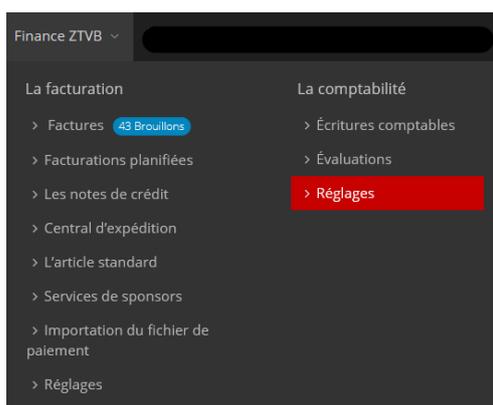
## Les premières étapes

Meike Pfefferkorn - 2021-09-07 - Mise en place de la comptabilité

**Important:** Définissez dans les [réglages globaux sous Comptabilité](#) s'il s'agit d'une comptabilité d'engagement ou à l'encaissement. Ce paramètre ne peut plus être modifié une fois que les premières écritures comptables ont été saisies! Vous pouvez également y créer d'autres comptabilités.

Pour une comptabilité correcte, il faut d'abord effectuer quelques réglages de base.

[Les comptes](#) sont enregistrés dans le plan comptable. Ceux-là peuvent être repris du programme de comptabilité précédent



**Conseil :** si vous venez de créer l'association ou si vous commencez pour la première fois à tenir une comptabilité adéquate, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal pour connaître les comptes nécessaires et utiles pour votre association.

Sous la rubrique "[Année fiscale](#)", il est possible de préciser si l'association suit l'année civile en matière de comptabilité ou si elle s'en écarte.

Un [bilan d'ouverture](#) à n'importe quelle date de référence et le [budget](#) peuvent également être saisis ici.

Comme chaque enregistrement comptable nécessite un numéro et qu'une

association existait naturellement avant Fairgate, il peut être enregistré sous "[Écritures comptables](#)" avec quel numéro l'association doit commencer maintenant et avec quel numéro l'exercice suivant doit commencer.

Si tel est le cas, que votre club est assujéti à la TVA, il est nécessaire de le préciser dans [les paramètres de la TVA](#), sous quelle forme il est soumis.